



# Comment éduquer sans violence ?



Un guide pour les familles à l'adresse des personnes réfugiées ou récemment installées en Allemagne élevant un enfant

Soutenu par:



Die Beauftragte der Bundesregierung  
für Migration, Flüchtlinge und  
Integration

**Ethno-  
Medizinisches  
Zentrum** e.V.



## Impressum

Gewaltfrei erziehen – wie geht das?

Ein Familienratgeber für Geflüchtete und neu zugewanderte Erziehungspersonen

### Herausgeber:

Ethno-Medizinisches Zentrum e.V.

Königstraße 6, 30175 Hannover

### Konzeption, Inhalt, Erstellung:

Duale Hochschule Baden-Württemberg Villingen-Schwenningen (DHBW)

– Institut für Transkulturelle Gesundheitsforschung

Ethno-Medizinisches Zentrum e.V. (EMZ e.V.)

– MiMi Integrationslabor Berlin (MiMi Lab)

**Förderung:** Beauftragte der Bundesregierung für Migration, Flüchtlinge und Integration

**Projektleitung:** Ramazan Salman (EMZ e.V.), Prof. Dr. Dr. Jan Ilhan Kizilhan (DHBW)

**Redaktion:** Ahmet Kimil, Prof. Dr. Dr. Jan Ilhan Kizilhan, Claudia Klett, Anette Metzger,

Anne Rosenberg, Andreas Sauter, Ramazan Salman, Silvio Schelle, Soner Tuna,

Prof. Dr. Haci-Halil Uslucan, Prof. Dr. Hans-Peter Waldhoff

**Layout und Satz:** eindruck.net, 30175 Hannover

**Illustrationen:** deanhills.com, 55130 Mainz

**Übersetzung:** Dolmetscherdienst – Ethno-Medizinisches Zentrum e.V.

Alle Rechte vorbehalten. Das Werk ist urheberrechtlich geschützt. Jede Verwendung in anderen als den gesetzlich zugelassenen Fällen bedarf deshalb der vorherigen schriftlichen Genehmigung durch den Herausgeber.

Diese Publikation können Sie jederzeit über die Webseiten „[www.mimi-gegen-gewalt.de](http://www.mimi-gegen-gewalt.de)“ oder „[www.mimi-bestellportal.de](http://www.mimi-bestellportal.de)“ in folgenden Sprachen anfordern:

Arabisch, Bulgarisch, Dari, Deutsch, Englisch, Farsi, Französisch, Kurdisch, Paschto, Polnisch, Russisch, Serbisch/Bosnisch/Kroatisch, Spanisch und Türkisch.

1. Auflage · Stand: November 2019

# Introduction

Les enfants et adolescents doivent pouvoir grandir heureux. Ils doivent devenir des personnes fortes, sûres d'elles et pouvoir développer pleinement leur potentiel. Les enfants sont notre espoir d'un avenir heureux. Ce guide est voué à la protection des enfants grâce à une éducation sans violence au sein de la famille. Protéger les enfants contre la violence est une mission importante pour nous tous, pour les parents et les personnes chargées de l'éducation d'un enfant.

Chaque société a une conception différente de la manière d'éduquer les enfants, de la façon dont les parents et autres personnes de confiance et les enfants doivent se comporter. Pour une famille fraîchement installée dans un pays, il est très utile, pour bien y vivre en famille, de connaître et de comprendre le système éducatif et les lois du pays d'accueil qui s'y rapportent.

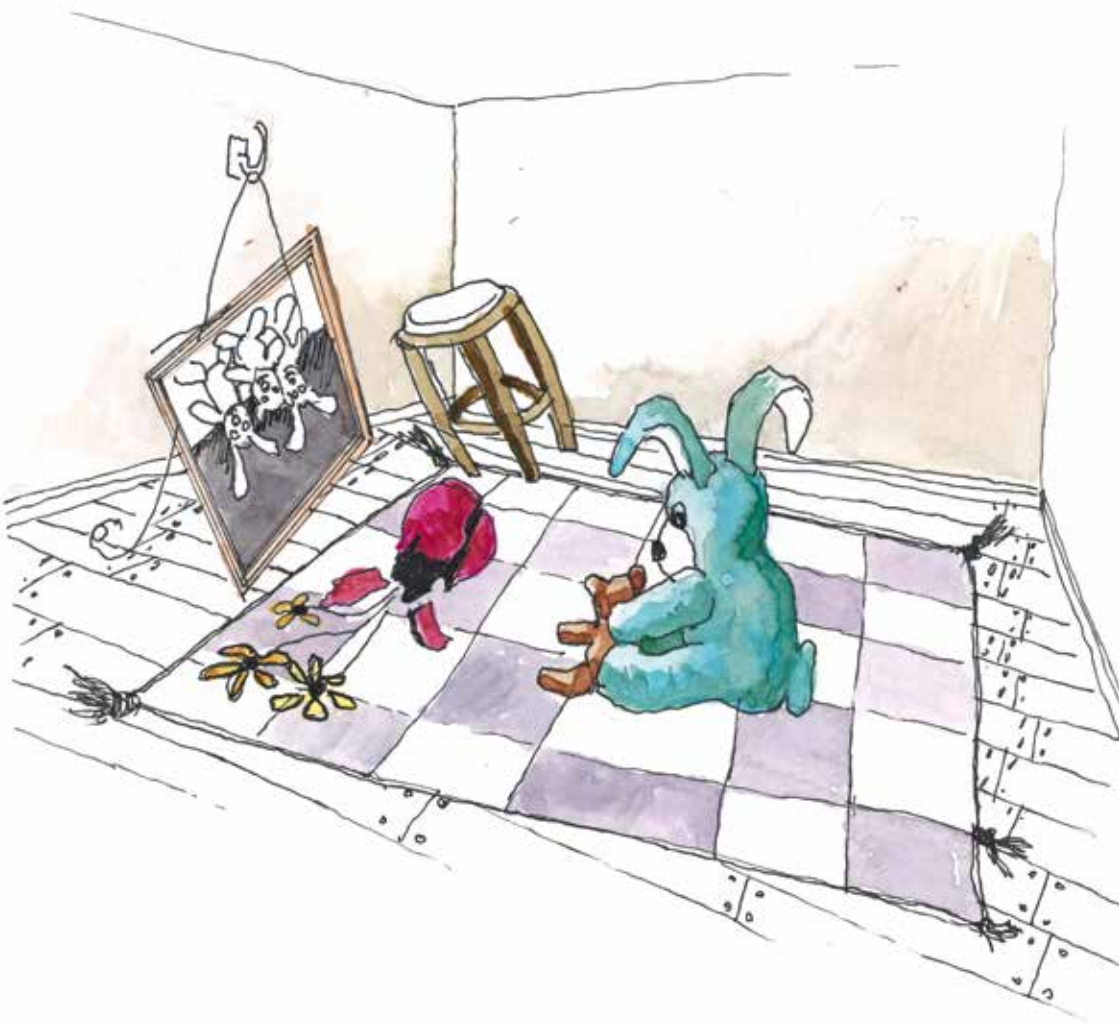
C'est pourquoi le chapitre 1 est consacré aux idées sur l'éducation et aux lois et dispositions légales importantes en Allemagne.

Le chapitre 2 décrit les différentes formes de violence auxquelles les enfants peuvent être exposés et leurs conséquences possibles. La violence vécue au sein de la famille et l'expérience de la fuite du pays d'origine, de la guerre et de la migration mettent particulièrement en danger la santé psychique des enfants.

Le chapitre 3 explique à quel point il est important de bannir la violence dans l'éducation des enfants et comment on peut au contraire soutenir leur développement grâce à une éducation aimante et bienveillante. Bien souvent, ce sont les parents eux-mêmes ou les personnes chargées de l'éducation d'un enfant qui utilisent la violence comme méthode éducative. Cela est cependant interdit en Allemagne depuis l'an 2000.

Le chapitre 4 indique aux parents et personnes chargées de l'éducation d'un enfant à qui ils peuvent s'adresser s'ils ont des questions ou des soucis relatifs à l'éducation.

L'éducation sans violences est la condition permettant à nos enfants de grandir en bonne santé, en se sentant protégés et aimés.



# Sommaire

## 1. La famille et l'éducation en Allemagne ..... 4

Quels sont les buts de l'éducation des enfants et adolescents en Allemagne ?  
Quels droits les enfants et parents ont-ils en Allemagne ?

## 2. La violence à l'égard des enfants ..... 10

Quelles formes de violence compromettent-elles le bon développement d'un enfant ?  
Quelles sont les conséquences de la violence pour le développement de l'enfant ?  
Pourquoi les violences familiales ont-elles des conséquences particulières ?  
Quelle influence la guerre, la fuite hors de son pays et les traumatismes ont-ils sur l'éducation ?

## 3. La violence dans l'éducation des enfants ..... 16

La violence peut-elle être une méthode d'éducation ?  
Que puis-je faire si je me sens dépassé et impuissant ?  
Comment puis-je éduquer un enfant de façon à soutenir son développement ?  
Que dois-je savoir en tant que réfugié ou migrant sur l'éducation ?

## 4. La protection des enfants en Allemagne ..... 19

Où trouver de l'aide ?  
Quel soutien l'aide à l'enfance et à la jeunesse offre-t-elle ?  
Dans quels cas le Jugendamt a-t-il le droit de s'immiscer dans l'éducation des enfants ?

## Glossaire ..... 22

## Sélection d'adresses et d'offres de soutien ..... 24

# 1. La famille et l'éducation en Allemagne

De nombreuses familles de migrants viennent de pays dans lesquels les idées sur l'éducation sont très différentes de celles que l'on rencontre en Allemagne. Cela peut conduire au sentiment d'être dépassé, à la confusion et à des conflits, en particulier si les règles en vigueur en Allemagne ne sont connues ni des parents ni des enfants.

## QUELS SONT LES BUTS DE L'ÉDUCATION DES ENFANTS ET ADOLESCENTS EN ALLEMAGNE ?

En matière d'éducation, dans les pays occidentaux comme l'Allemagne, on est attentif à promouvoir les compétences individuelles et la personnalité singulière de chaque enfant. L'enfant a, dès la naissance, le droit de développer librement sa personnalité et droit à l'intégrité physique. Le devoir des parents et du système éducatif (dont font partie le jardin d'enfants et l'école) est de promouvoir le développement physique, mental et psychique de l'enfant. L'enfant doit développer sa propre opinion et pouvoir l'exprimer. L'enfant doit apprendre à s'assumer lui-même et à assumer des responsabilités pour la communauté.

Pour comprendre les devoirs liés à l'éducation en Allemagne, il est important de connaître les phases de développement chez l'enfant. Le développement peut se décomposer en deux phases.

## L'ENFANCE

L'enfance est la période de la vie allant de la naissance au début de la puberté. Le droit allemand considère tout être humain de moins de 14 ans comme un enfant.

L'enfance joue un rôle décisif pour le développement d'une personne. Elle constitue la base sur laquelle la personne va continuer à se construire. C'est pourquoi un développement sain de l'enfant est si important. Les compétences et conceptions acquises pendant l'enfance marquent pour toute la vie.

Tous les enfants, filles ou garçons, riches ou pauvres, allemands ou pas, ont en Allemagne le droit et le devoir d'être scolarisés à partir de la sixième année. Le droit allemand oblige les parents à faire en sorte que leurs enfants fréquentent l'école pendant au moins neuf ans. Pour les familles réfugiées, il existe des délais particuliers à partir desquels les enfants doivent être scolarisés après leur arrivée en Allemagne. Ces délais sont différents selon le Bundesland.

Au fur et à mesure qu'ils grandissent, les enfants peuvent assumer des tâches à la maison. Cependant, cette participation aux tâches ménagères ne doit pas faire négliger l'école, les devoirs ou d'éventuels cours de soutien ni empiéter sur le temps de loisirs et de repos.

**La loi allemande sur le travail des jeunes (Jugendarbeitsschutzgesetz) interdit fondamentalement le travail des enfants. Des exceptions sont seulement possibles à partir de la 13<sup>e</sup> année. Les parents doivent subvenir aux besoins de l'enfant. Ils peuvent être soutenus en cela par des prestations fournies par l'état.**

Outre le développement de la personnalité et les différents apprentissages, la protection et la sécurité de l'enfant ont une grande importance. Souvent, les enfants ont du mal à bien estimer les risques et dangers potentiels, c'est pourquoi ils sont plus facilement victimes de violences que les adultes.

## **ADOLESCENCE**

Selon le droit allemand, une personne est considérée comme adolescent(e) si elle a au moins 14 ans et moins de 18 ans. L'adolescence est la période de transition entre l'enfance et l'âge adulte, pendant laquelle le mûrissement physique et mental passe au premier plan.

Les adolescents approfondissent à l'école les connaissances de base dont ils auront besoin dans la vie quotidienne et dans leur future vie professionnelle. C'est pendant cette période que l'on décide en général de l'orientation professionnelle ou du début d'une formation professionnelle.

Dans de nombreux Länder, les adolescents ont le droit et le devoir d'aller à l'école jusqu'à l'âge de 18 ans, dans un établissement d'enseignement général ou un centre de formation professionnelle. Les parents ont le droit de conseiller leurs enfants dans le choix d'une profession, mais pas de décider à leur place. Les filles ont comme les garçons le droit de choisir une profession en toute liberté.

Les contacts entre jeunes du même âge gagnent en importance pendant l'adolescence. Les jeunes nouent souvent de premières relations sentimentales que l'on peut considérer comme une préparation aux futures relations amoureuses et à la vie de famille.

Les relations intimes et rapports sexuels entre adolescents sont autorisés par la loi. En Allemagne, on devient majeur à 18 ans. Les actes sexuels entre majeurs et mineurs de moins de 14 ans sont fondamentalement interdits et punis par la loi, même si l'enfant semblait être d'accord. Dans le *code pénal\**, ces actes sont dénommés «abus sexuels» sur des enfants (§ 176, al. 1).

Le code civil allemand (BGB) n'autorise le mariage qu'à partir de 18 ans (§ 1303). Le code pénal prévoit que personne, quel que soit son âge, ne peut être forcé, par la violence ou la menace de violences, à se marier. Cela représente une forme grave de contrainte et est puni par la loi (§ 237).

Il est normal et naturel que les adolescents prennent de plus en plus leurs distances par rapport à leur famille. Ce

\* Les termes expliqués dans le glossaire sont en italiques dans le texte

processus peut susciter des conflits et des divergences entre parents et adolescents. Ces conflits sont le signe que l'enfant développe sa propre personnalité et désire de plus en plus s'assumer lui-même. Le devoir des parents est d'accompagner l'adolescent et de lui accorder, en fonction de son âge, des libertés et un droit de participer aux décisions qui lui permettront de bien se développer.

**« Quand les enfants sont petits, il faut les aider à prendre racine. Mais lorsqu'ils ont grandi, il faut leur offrir des ailes »  
(proverbe indien)**

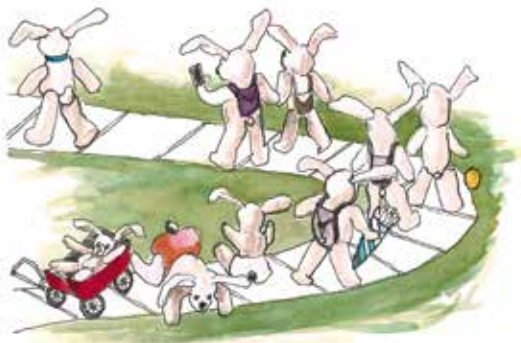
Pendant cette période, les parents ont souvent beaucoup de questions et de soucis en matière d'éducation, sur la manière de gérer les conflits et de poser des limites. Ils peuvent en parler gratuitement et même de façon anonyme, s'ils le désirent, avec des professionnels des services de conseil en éducation ou au Elterntelefon, un numéro d'appel gratuit pour les parents.

## ENFANTS AVEC UN HANDICAP

Les personnes avec un handicap ont, au même titre que les personnes sans handicap, droit au meilleur développement possible pendant l'enfance et l'adolescence, aussi bien sur le plan physique que mental et psychique. Elles doivent pouvoir, autant que possible, décider pour elles-mêmes. Elles doivent pouvoir participer avec le moins de restrictions possible à la vie en société, par exemple en matière d'école et d'éducation. Cela pose souvent des exigences particulières au système éducatif mais aussi dans la relation parents-enfants.

Un handicap peut

- venir d'une déficience physique, qui peut concerner la mobilité ou la perception (la vue ou l'ouïe). Ces troubles peuvent entraver la mobilité de la personne ou la communication.
- affecter durablement la santé mentale de l'enfant, par exemple s'il souffre de troubles mentaux. Ceux-ci peuvent se manifester de différentes manières : L'enfant peut être, pendant une longue période, extrêmement agressif ou impulsif ou triste et replié sur lui-même. Ces troubles peuvent causer des difficultés dans la relation avec les autres, au jardin d'enfants ou à l'école.
- venir d'une altération des capacités intellectuelles, lorsque la perception, la capacité à apprendre, à comprendre ou à communiquer sont limitées.





Les parents d'un enfant avec handicap ont souvent des questions et des incertitudes. Celles-ci concernent la façon de s'y prendre avec l'enfant, l'éducation et les moyens d'encourager le développement de l'enfant au sein de la famille. La recherche d'un jardin d'enfants, d'une école ou d'une formation adéquate est souvent difficile. Le rejet ou l'exclusion possible de l'enfant par des membres de la famille ou par la communauté peut également être difficile à vivre pour les parents.

Il existe en Allemagne diverses offres d'aide et de soutien ancrées dans la loi qui visent à empêcher la discrimination des enfants avec un handicap. On compte parmi elles des jardins d'enfants et écoles spécialisés ou des aides qui permettent la fréquentation d'une école ou une formation. Ces aides s'adaptent aux besoins individuels de l'enfant et de la famille.

D'autres offres de soutien sont mises à disposition des familles par les Services de soutien aux familles (Familienunterstützender ou Familienentlastender Dienst). Ces services soutiennent aussi bien les parents ou frères et sœurs que l'enfant avec un handicap. Les parents décident de l'ampleur de l'aide qu'ils veulent recevoir. Ces derniers continuent à assurer les soins et l'éducation.

Pour les parents d'un enfant avec handicap, **les premiers interlocuteurs** sont les pédiatres. Ceux-ci peuvent orienter les parents vers l'un des centres socio-pédiatriques (Sozialpädiatrisches Zentrum, SPZ) qui proposent des services divers, par ex. examens et diagnostics interdisciplinaires et conseillent les parents sur toutes les possibilités d'aide et de soutien. Les éducateurs et éducatrices du jardin d'enfants, les enseignants et enseignantes de l'école et le service social des centres d'accueil pour personnes réfugiées peuvent aussi informer les parents.

En cas de difficultés de compréhension, il est souhaitable de faire appel à un ou une interprète. Il existe également des brochures d'information en différentes langues sur les offres de soutien pour les enfants avec un handicap. Dans certaines villes, des familles de migrants ayant des enfants avec un handicap ont créé des groupes de soutien qui misent sur l'entraide.

Le fait d'avoir recours aux aides décrites ici n'a pas, selon la loi sur le séjour des étrangers, de conséquences négatives sur une procédure d'asile en cours. Les enfants avec handicap sont reconnus comme ayant particulièrement besoin de protection. Ils ont, si la famille a une autorisation de séjour dite de protection temporaire (§ 24 al. 1) pleinement droit aux aides médicales et autres aides nécessaires, selon la loi appelée Asylbewerberleistungsgesetz (§ 6 al. 2).

## QUELS DROITS LES ENFANTS ET PARENTS ONT-ILS EN ALLEMAGNE ?

L'éducation et la relation parents-enfants sont régis en Allemagne par différentes lois

### LA LOI FONDAMENTALE (GRUNDGESETZ)

Les enfants vivant en Allemagne ont dès la naissance les mêmes droits fondamentaux que les adultes. Ces droits sont ancrés dans la *Loi fondamentale* de la République Fédérale d'Allemagne.

Les droits importants de la Loi fondamentale sont :

- « La dignité de l'être humain est intangible. Tous les pouvoirs publics ont l'obligation de la respecter et de la protéger. » (art. 1, al. 1)
- « Chacun a droit au libre épanouissement de sa personnalité pourvu qu'il ne viole pas les droits d'autrui ni n'enfreigne l'ordre constitutionnel ou la loi morale. » (art. 2, al. 1)
- « Chacun a droit à la vie et à l'intégrité physique. La liberté de la personne est inviolable. Des atteintes ne peuvent être apportées à ces droits qu'en vertu d'une loi. » (art. 2, al. 2)

Les enfants sont dès la naissance des personnes à part entière, avec leurs propres droits et devoirs. Les parents ont le devoir de prendre soin de leurs enfants et les aident à devenir autonomes. Les parents ont le droit et le devoir d'élever et d'éduquer leurs enfants jusqu'à leur 18<sup>e</sup> anniversaire, donc jusqu'à leur majorité (art. 6, al. 2 de la loi fondamentale). Les soins et l'éducation doivent permettre le développement positif de l'enfant.

### LA CONVENTION DES NATIONS UNIES RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

Les droits internationaux de l'enfant jusqu'à son 18<sup>e</sup> anniversaire sont fixés par la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Ils sont en vigueur en Allemagne depuis 1992 et englobent trois domaines :

- Droits se rapportant aux soins : Par exemple le droit aux soins de santé, à l'éducation et à des conditions de vie adéquates.
- Droits à la culture, à l'information et à la participation : Par exemple le droit à la liberté d'expression, à la protection de la vie privée et le droit aux loisirs.
- Droits se rapportant à la protection : Entre autres le droit d'être protégé contre la violence physique ou mentale, contre les abus sexuels ou contre l'exploitation économique ou sexuelle.

## **DROIT DE LA FAMILLE DANS LE CODE CIVIL (BÜRGERLICHES GESETZBUCH)**

Les lois nationales se rapportant aux droits et devoirs des parents vis-à-vis de leurs enfants sont spécifiées dans le *code civil* dans la partie intitulée Droit de la famille. Ce dernier prévoit que l'existence d'une personne ne dépend plus de sa seule famille mais a droit au soutien de l'Etat. Les parents sont considérés comme les personnes de référence les plus importantes pour leurs enfants. Ils sont devant la loi seuls responsables du bien de l'enfant.

Les lois importantes contenues dans le code civil sont :

- Les parents sont tenus de prendre soin de leur enfant mineur (§ 1626 al. 1). Cela comprend « en particulier le devoir et le droit de prendre soin de l'enfant, de l'éduquer, de le surveiller et de décider de son lieu de séjour » (§ 1631 al. 1).
- L'autorité parentale doit être exercée par les deux parents en accord l'un avec l'autre et pour le bien de l'enfant (§ 1627). Père et mère assument la même responsabilité et ont le même droit de participation aux décisions.
- « La capacité grandissante et le besoin croissant de l'enfant d'agir et d'assumer ses actes de façon autonome » doivent être pris en compte par les parents. Les questions relatives à l'autorité parentale doivent être discutées avec l'enfant suivant son âge et doivent le plus possible mener à des décisions prises avec lui (§ 1626 al. 2).



**Important :** « Les enfants ont droit à une éducation sans violence. Les punitions physiques, les blessures psychologiques et autres mesures dégradantes sont interdites » (§ 1631 al. 2). Les parents ont le droit d'exercer une pression physique sur l'enfant, comme par exemple de le tenir, pour l'empêcher de se mettre en danger. Toute forme de violence, en particulier les châtiments corporels en tant que méthode éducative, est cependant interdite et peut faire l'objet d'une plainte.

## **CODE PÉNAL (STRAFGESETZBUCH, STGB)**

Toute action ou omission commise par les parents ou d'autres personnes référentes par lesquelles l'enfant est martyrisé ou brutalement maltraité est qualifiée par le code pénal de « sévices à personne sous protection » (de l'auteur des actes) et est par conséquent punie par la loi (§ 225). Ces sévices englobent le fait de négliger intentionnellement les soins à apporter à un enfant, de lui faire risquer ou de lui causer des préjudices pour sa santé.

## 2. La violence à l'égard des enfants

Tous les enfants, dans le monde entier, ont le droit d'être protégés contre la violence. Pourtant, il y a encore beaucoup de violence à l'égard des enfants. Celle-ci est souvent exercée par les personnes qui sont responsables d'eux et avec lesquelles les enfants vivent : leurs parents ou d'autres membres de la famille. Les enfants avec un handicap sont particulièrement menacés, car ils peuvent encore moins se défendre.

### **QUELLES FORMES DE VIOLENCE COMPROMETTENT-ELLES LE BON DÉVELOPPEMENT D'UN ENFANT ?**

Les formes de la violence sont très diverses.

#### **LA VIOLENCE PHYSIQUE**

La violence physique englobe toutes les atteintes à l'intégrité physique de l'enfant, quelle qu'en soit la virulence, qu'il en reste des traces visibles ou durables ou non.

Exemples :

- Frapper, pincer, donner des coups de pied, pousser, étrangler
- Frapper ou blesser à l'aide d'un objet, par exemple balai, ceinture ou éclats de verre
- Secouer un enfant en bas âge
- Brûler avec de l'eau bouillante ou des objets brûlants
- Intoxiquer

#### **LA VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE**

Dans le cas de la violence psychologique, ce n'est pas le corps qui est attaqué et blessé mais l'âme, la personne et l'estime de soi. Cette violence peut s'exercer par des paroles, des gestes ou des actes. Dans les cas de violence psychologique, l'enfant souffre de sentiments négatifs. Même si les conséquences de la violence psychologique ne sont pas visibles, elle peut être extrêmement préjudiciable pour l'enfant et la suite de son développement.

La violence psychologique est la forme la plus fréquente de violence à l'égard des enfants. Elle est souvent exercée dans l'éducation des enfants, le plus souvent lorsque l'adulte est dépassé.

Exemples :

- Crier sur l'enfant
- Ignorer ses questions, lui jeter un regard méprisant ou regarder ostensiblement ailleurs
- Enfermer l'enfant, par exemple dans sa chambre
- Le menacer, par exemple par les mots « Si tu ne te calmes pas tout de suite, il va se passer quelque chose de grave. Si tu refais ça une seule fois, je ne veux plus de toi. Si tu recommences, je te tue »
- Le dénigrer ou l'humilier, par exemple en disant : « Je ne t'aime plus, je ne veux plus te voir. T'es bon(ne) à rien. Qu'est-ce que j'ai fait au bon dieu pour avoir un enfant comme toi ? »

- Le culpabiliser en disant par exemple : «C'est à cause de toi que je vais si mal. Si tu ne deviens pas raisonnable, je risque de tomber malade à cause de toi! Si je ne t'avais pas eu(e), j'aurais une vie bien meilleure!»

## LA VIOLENCE SEXUELLE

La violence sexuelle comprend tous les actes qui portent atteinte à l'autodétermination sexuelle d'une personne, donc qui ont lieu contre son gré. Les actes sexuels commis par un des parents ou d'autres personnes de référence adultes avec un enfant ou devant lui sont fondamentalement interdits et punis par la loi. C'est le cas également si l'enfant semble d'accord ou ne se défend pas. La violence sexuelle a souvent des conséquences très graves, elle peut entraîner des troubles durables de la santé physique et psychique.

Exemples de violence sexuelle :

- Les attouchements sur les parties intimes, les seins ou les fesses dans le but de se satisfaire sexuellement
- La prise de photos ou de vidéos du corps nu de l'enfant
- Le fait de forcer l'enfant à regarder ou à toucher les parties intimes de l'adulte
- La pénétration du corps de l'enfant avec le pénis, le doigt, la langue ou un objet (viol)
- Le fait de forcer l'enfant à des actes sexuels avec d'autres personnes

## LA NÉGLIGENCE

Le fait de négliger un enfant est une forme passive de blessure causée à un enfant. Dans ces cas, les parents ne s'occupent pas suffisamment ou pas de façon adéquate de l'enfant. Les besoins fondamentaux de l'enfant ne sont pas satisfaits pendant une longue période ou de manière répétée, ce qui porte préjudice à l'enfant. Dans le pire des cas, la négligence peut conduire au décès de l'enfant qui meurt de faim ou de soif.

Exemples :

- L'enfant n'est pas nourri de manière suffisante ou adéquate, l'hygiène corporelle est insuffisante, l'enfant est mis en danger par manque de surveillance.
- Le manque d'amour et d'attention. L'adulte ne pose pas les limites nécessaires. L'enfant a par exemple le droit de regarder la télévision ou de jouer des jeux sur l'ordinateur plusieurs heures par jour. On ne le met pas en garde contre les dangers ; la consommation de drogues ou les délits commis par l'enfant sont tolérés.
- Les examens médicaux préventifs et les traitements nécessaires ne sont pas effectués
- L'enfant n'est pas soutenu dans sa scolarité, pour les devoirs ; l'absentéisme est toléré.

## **QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES DE LA VIOLENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT ?**

### **Les réactions immédiates de l'enfant victime de violence peuvent être :**

- Un état de choc, la torpeur, l'enfant ne réagit pas quand on lui parle
- La peur, la panique, des cris
- L'enfant pleure longtemps
- L'enfant se cramponne à une personne
- L'enfant est sur la défensive, se débat, se cache
- La confusion

### **Les réactions à moyen et long terme peuvent être :**

- Le repli sur soi, l'isolement
- La perte de la confiance de base, du sentiment de sécurité intérieure
- Le manque d'énergie, d'envie de jouer
- Un état dépressif
- Une peur extrême
- L'enfant se cramponne à sa mère ou à la personne qui en a la garde
- L'enfant est sur la défensive face à des gestes affectueux
- Des troubles du développement, de la croissance
- Le retour à des comportements antérieurs, comme par exemple faire pipi au lit ou se remettre à parler comme un bébé
- Des troubles du sommeil, l'échec scolaire, des difficultés de concentration
- Une faible estime de soi, un manque de confiance en soi

- Un comportement violent, une agressivité accrue
- Un comportement autodestructeur, par exemple un trouble du comportement alimentaire, l'abus de drogues, le tabagisme
- L'automutilation, des tendances suicidaires

### **Les éventuelles conséquences à long terme et atteintes à la santé permanentes :**

- Des douleurs physiques graves, par exemple maux de tête, d'estomac ou de dos
- L'altération de la joie de vivre
- Le mépris envers son sexe, souvent à la suite de violences sexuelles
- Le mépris de soi-même
- Le refus des relations sociales, la peur d'engager des relations
- La répétition des modèles relationnels négatifs qui ont été vécus
- La justification et négation des faits
- Des idées suicidaires, un risque de suicide

### **Les conséquences spécifiques au sexe de l'enfant**

Chez les filles, on observe plus souvent des manifestations intériorisées, comme par exemple :

- Le manque d'assurance
- Le repli sur soi-même
- Des comportements autodestructeurs, l'automutilation
- La peur
- Le fait d'éviter les contacts

Chez les garçons, on observe plus souvent des manifestations extériorisées, comme par exemple :

- L'acceptation de la violence
- Un comportement dominant
- Le dénigrement et mépris des filles et des femmes
- Des agressions sexuelles, en paroles et en actes
- Une agressivité accrue
- Des comportements violents et menaçants

Au contraire des adultes, l'enfant est encore dans une phase de développement. S'il est victime de violences, cela peut avoir des conséquences durables sur son corps, son âme et sa personnalité pour le reste de sa vie.

## **POURQUOI LES VIOLENCES FAMILIALES ONT-ELLES DES CONSÉQUENCES PARTICULIÈRES ?**

La famille est pour l'enfant l'endroit dans lequel il devrait se sentir en sécurité. S'il est victime de violences dans sa famille, l'enfant perd ce sentiment de sécurité. Il apprend au contraire que le rejet et la violence au sein de la famille et entre proches sont normaux.

Les parents et autres personnes de référence de l'enfant lui tendent un miroir dans lequel il voit les réactions du monde face à sa personne. En cas de rejet ou de violence, l'enfant apprend qu'il n'est pas désiré dans ce monde. Cela peut l'amener

à ne plus attendre des autres qu'ils lui manifestent de l'amour ou de l'affection. Il a alors lui-même un comportement de rejet ou méfiant envers les autres.

La violence familiale plonge les enfants dans une grande détresse morale. Ils ne peuvent pas prendre leurs distances par rapport aux personnes qui sont les plus importantes pour eux et dont ils sont dépendants. Parfois, les personnes de référence de l'enfant sont, directement après avoir usé de violence, de nouveau affectueuses et bienveillantes envers lui. Cela crée une grande confusion et une sorte de chaos sentimental chez l'enfant. Ce dernier se sent coupable, et cela peut l'amener à se détester lui-même.

Beaucoup d'enfants supportent la violence sans rien dire parce qu'ils ne veulent pas que leur famille soit séparée. Parfois, les parents font pression sur les enfants pour qu'ils ne dévoilent rien.

## **LES ENFANTS TÉMOINS DE VIOLENCE DOMESTIQUE**

La violence exercée entre les parents est une forme particulière de violence psychologique pour les enfants. Ceux-ci souffrent des coups, insultes ou viols, même si la violence n'est pas dirigée directement vers eux et s'ils ne la subissent qu'indirectement.

Par exemple lorsqu'ils sont dans leur chambre et entendent la violence physique, des voix ou des bruits. Ou lorsqu'ils remarquent, à l'ambiance qui règne dans

la famille, qu'il s'est passé quelque chose entre les parents.

La violence crée chez les enfants un climat de peur. La peur de devenir aussi victimes de la violence, la peur de perdre ses parents à cause d'elle. Ils se sentent coupables ou impuissants, parce qu'ils ne peuvent pas empêcher la violence. Il est possible aussi qu'ils n'obtiennent pas, à cause de la violence entre les parents, l'attention et l'affection qu'ils désirent ardemment et la satisfaction de leurs besoins. Ils vivent dans une sorte de chaos sentimental, parce qu'ils aiment et haïssent à la fois leurs parents. Ils ont honte ou sont décontenancés parce qu'ils ne comprennent pas pourquoi la violence règne entre leurs parents.

Pour les enfants qui sont en contact immédiat avec la violence conjugale, le risque de vivre eux-mêmes la violence conjugale à l'âge adulte augmente, que ce soit en tant qu'auteur de violences ou en tant que victime.

La violence familiale vécue pendant l'enfance a des répercussions sur la vie d'adulte des enfants concernés. Ainsi, il se peut qu'ils reproduisent, dans leurs relations futures et leur propre famille, le modèle relationnel qu'ils ont appris dans leur enfance. Pour que la violence ne se transmette pas entre générations, la protection des enfants et une bonne éducation saine sont nécessaires!

## **QUELLE INFLUENCE LA GUERRE, LA FUITE HORS DE SON PAYS ET LES TRAUMATISMES ONT-ILS SUR L'ÉDUCATION ?**

Toutes les formes de violence nommées peuvent également avoir lieu hors de la famille, pendant la guerre ou au cours de la fuite du pays d'origine. Ces expériences de la violence ont des conséquences similaires sur les enfants concernés et un impact profond sur leur comportement. Cette violence-là augmente aussi le risque, pour les enfants concernés, d'être plus tard de la violence ou d'en être à nouveau victime. Les mesures pédagogiques et l'éducation des enfants doivent donc prendre en compte de telles expériences de la violence et les traumatismes causés.





### 3. La violence dans l'éducation des enfants

L'usage de la violence en tant que méthode d'éducation a toujours des répercussions négatives et est notamment pour cette raison interdite par la loi en Allemagne. L'expérience de la violence augmente le risque de souffrir de maladies physiques ou mentales, d'avoir des difficultés à l'école, d'user soi-même de la violence ou d'en devenir la victime. Malgré ses conséquences graves, les parents et personnes chargées de l'éducation d'un enfant défendent parfois la violence comme méthode d'éducation.

#### LA VIOLENCE PEUT-ELLE ÊTRE UNE MÉTHODE D'ÉDUCATION ?

**Les enfants ne naissent pas avec un mauvais caractère qui doit être maté par les adultes en utilisant la violence.**

Des études scientifiques ont prouvé que les enfants sont fortement influencés par les personnes de leur entourage. C'est en observant et en imitant qu'ils apprennent le plus. Si on les éduque en leur montrant du respect et de l'affection, ils apprennent à traiter les autres avec respect et bienveillance. Si leur éducation est marquée par la contrainte et la violence, ils apprennent à vivre avec la contrainte et la violence et en usent si nécessaire. Cependant, il y a aussi des enfants qui ont un comportement difficile à vivre, alors qu'ils sont élevés avec amour et bienveillance. Il y a par exemple des bébés qui pleurent beaucoup et des enfants au comporte-

ment agressif. Il y a souvent une raison à cela, même quand elle n'est pas immédiatement décelable. Cela peut être par exemple un handicap psychique. Dans ce type de cas, il est important que les parents cherchent du soutien.

**Le droit à l'éducation ne signifie pas que les enfants doivent être obéissants et servir les parents.**

Les enfants sont des personnes à part entière et pas la propriété des parents. L'obéissance n'est pas toujours un signe de respect, elle peut découler de la crainte. Lorsque la relation parents-enfants est marquée par le recours à la force et l'autorité, cela a souvent pour conséquence d'empêcher les enfants de développer le sentiment d'être une personne de valeur. Or, ce sentiment est important pour un bon développement sain. Quand un enfant fait l'expérience de la violence, il se peut qu'il rejette ses parents ou commence même à les haïr. Il peut développer une frustration et un comportement agressif qu'il reporte sur des personnes plus faibles. Lorsqu'ils grandissent et deviennent plus forts physiquement, ces enfants risquent plus souvent de devenir violents envers leurs parents ou de se détourner d'eux.

**Certains parents ont eux-mêmes vécu la violence dans leur enfance et pensent : « Ça ne m'a pas fait de mal ». Ce n'est pas une raison pour user également de la violence à l'égard de ses enfants.**

La violence à l'égard des enfants laisse toujours des traces, quelles que soient sa fréquence, sa virulence et ses formes. La violence n'est pas nécessaire pour gérer les conflits avec les enfants ou pour leur poser des limites. Si les parents gèrent les conflits et disputes en usant de violence, leurs enfants adoptent souvent le même comportement. Il existe des guides et des cours dans lesquels on peut apprendre comment poser des limites aux enfants ou comment les rendre forts (mentalement) sans utiliser la violence.

## **QUE PUIS-JE FAIRE SI JE ME SENS DÉPASSÉ ET IMPUISSANT ?**

Les situations stressantes peuvent conduire certains parents à se servir de la violence envers les enfants et adolescents. Quand les parents sont par exemple accablés par le chômage, un statut de séjour incertain, un appartement trop petit, des traumatismes non traités contractés dans le pays d'origine ou pendant la fuite, ou encore par la maladie ou des conflits au sein du couple, ils se sentent souvent dépassés. Ils sentent, impuissants, qu'ils ne se contrôlent plus. Il n'est pas rare que ça arrive sans l'avoir voulu et sans qu'ils soient conscients des raisons de leurs actes. Le sentiment d'être dépassé et impuissant peut également apparaître quand les parents d'un enfant avec un handicap, qui requiert beaucoup d'attentions, sont à bout de forces.

D'une manière générale, il peut être utile de réfléchir avant que la prochaine situation conflictuelle ne survienne : comment puis-je réagir sans être violent ? Un comportement qui a fait ses preuves consiste à quitter la pièce dans les situations conflictuelles et à compter jusqu'à 10 ou 20 en prenant de grandes respirations. Pour les parents ayant une lourde charge à porter et les familles vivant de fortes tensions, il est recommandé de chercher de l'aide auprès d'un centre de consultation, d'amis ou de la famille ou de recourir aux offres de soutien proposées par l'Etat.

## **COMMENT PUIS-JE ÉDUIQUER UN ENFANT DE FAÇON À SOUTENIR SON DÉVELOPPEMENT ?**

Pour soutenir en tant que parent le développement sain de son enfant, il est important d'entretenir avec lui une relation empreinte d'amour et de bienveillance. Cela signifie entre autres : féliciter et encourager l'enfant, l'écouter attentivement, le consoler, le prendre dans ses bras et, en cas de dispute et de conflit, ne pas le dénigrer.

## **QUE DOIS-JE SAVOIR EN TANT QUE RÉFUGIÉ OU MIGRANT SUR L'ÉDUCATION ?**

La migration vers un autre pays peut être source de stress pour une famille et se répercuter sur l'éducation des enfants. La migration entraîne souvent une séparation de la famille, parce que certains membres restent au pays ou sont séparés

au cours de leur périple. La réunion de la famille après une séparation peut être riche en conflits. Les rôles des membres de la famille et les tâches liées à l'éducation doivent être redistribués et réappris. Une surveillance des enfants adaptée à leur âge fait partie de ces tâches.

Nos idées personnelles sur la famille, les enfants et l'éducation sont marquées par les valeurs de la société, la culture, la religion et les expériences faites pendant notre enfance. Quand une personne migre vers un autre pays, elle porte ces conceptions en elle, mais celles-ci ne concordent pas toujours avec les règles et lois en vigueur dans le nouveau pays. Il en découle des tensions entre les valeurs et règles importées qui continuent souvent à être pratiquées au sein de la famille et celles régnant à l'extérieur de la famille. Ainsi, les enfants doivent s'adapter, par exemple au jardin d'enfants, à l'école ou pendant une formation, à ces nouvelles conceptions et exigences. Cependant, les enfants ont moins de mal à s'adapter à un nouvel environnement. D'ordinaire, ils apprennent plus vite que leurs parents la langue, mais aussi les valeurs et règles de la nouvelle société.

Si les parents se cramponnent aux valeurs et règles importées de leur pays sans faire de compromis, sans rien connaître ni apprendre des exigences du nouveau pays, cela peut entraîner des conflits et un stress constant dans la famille. Ce stress frappe particulièrement les enfants, qui doivent choisir entre les exigences en partie opposées à l'intérieur et à l'extérieur de la famille. C'est la raison pour laquelle

les enfants et adolescents qui vivent dans des univers culturels différents sont à la recherche de compromis pour s'en sortir à la fois dans et au dehors de la famille.

Pour cette raison, les parents devraient essayer d'en apprendre le plus possible sur l'environnement dans lequel leurs enfants évoluent en dehors de la famille et les soutenir dans leur recherche de compromis. D'une manière générale, ce qu'on a appris et apporté de son pays d'origine n'est ni tout bon ni entièrement mauvais. Il en est de même du nouveau pays. La recherche d'un compromis censé peut être facilitée si les parents cherchent le dialogue avec les personnes de référence, les éducateurs et éducatrices et professeurs des jardins d'enfants, écoles et établissements de formation.

De tels entretiens valorisent également le personnel des jardins d'enfant, écoles et établissements de formation et incitent à poursuivre la coopération relative à l'éducation des enfants et adolescents. Là où l'on dialogue, négocie et œuvre étroitement à la réalisation d'objectifs communs, le terrain n'est pas propice aux agressions, au manque de respect et à l'échec. Au contraire, ce sol fertile donne des enfants et adolescents sains, heureux, forts et qui réussissent et des parents fiers d'eux et satisfaits. Ce dialogue fortifie les parents parce qu'ils comprennent leurs enfants et les enfants parce qu'ils se sentent compris et soutenus.

## 4. La protection des enfants en Allemagne

Au quotidien, la vie au sein d'une famille ne fonctionne pas toujours sans problèmes. Si les conflits ou la violence sont fréquents ou si la famille est fortement mise à contribution par des circonstances de vie difficiles, il peut être utile de chercher du soutien auprès de services de conseil ou de garde des enfants. Il existe de nombreuses offres de ce type en Allemagne. Le fait de faire appel à ces offres n'a pas de conséquences négatives sur une procédure d'asile ou le droit de séjour.

### OÙ TROUVER DE L'AIDE ?

#### LES OFFRES DE CONSEIL

Un service de conseil ou de consultation propose des entretiens dans lesquels on peut parler de sa situation personnelle ou de la situation dans la famille. On cherche ensemble des moyens d'améliorer la situation. De tels entretiens peuvent avoir lieu sur place, au téléphone, par e-mail ou par chat.

Il existe en Allemagne au total plus de 1000 services qui dispensent des conseils relatifs à la famille et à l'éducation. Certains d'entre eux s'adressent tout particulièrement aux familles de migrants ou ayant fui leur pays. Les entretiens sont gratuits. Il y a aussi des offres de conseil spécialisées dans les conflits de couple ou d'autres situations de stress pour les familles.

Le personnel de ces centres est soumis au secret professionnel. Ils n'ont pas le droit de divulguer tout ce qui est dit pendant les entretiens ou écrit par e-mail ou chat. Il existe une seule exception à cette règle : lorsque le conseiller ou la conseillère pense déceler un danger imminent pour la vie de la personne l'ayant consulté ou estime que le bien d'un enfant est fortement menacé. Si vous n'êtes pas sûr(e), demandez au début de l'entretien dans quels cas exacts des informations issues de l'entretien doivent être transmises à des tiers. Il est également possible de se faire conseiller de façon anonyme, sans donner son nom.

#### LES PÉDIATRES

Si le développement ou le comportement de l'enfant inquiète ou semble inadapté, il est possible de demander conseil au ou à la pédiatre.

Par exemple quand un bébé pleure tout le temps, quand un enfant ne commence pas à parler, est très agressif ou coléreux ou quand un enfant a un handicap.

## LES COURS D'ÉDUCATION NON-VIOLENTE

En de nombreux endroits, il existe des cours dans lesquels les parents peuvent apprendre comment éduquer leurs enfants sans violence. Dans ces cours, les parents reçoivent des informations sur le développement et les besoins des enfants. On leur montre quelles réactions sont adéquates dans les situations difficiles et comment on peut gérer les conflits sans violence. De plus, les parents ont la possibilité d'échanger sur leur vécu. Certains cours s'adressent spécialement aux parents ayant une expérience migratoire ou ayant fui leur pays.

## LA PSYCHOTHÉRAPIE

Quand un parent souffre de stress émotionnel, un traitement psychothérapeutique peut être nécessaire. Les raisons d'un tel stress peuvent être: des expériences négatives faites pendant l'enfance, le fait d'avoir vécu la violence ou la guerre, une grande tristesse ou un profond sentiment de désespoir ou l'abus d'alcool, de médicaments ou de drogues. Un traitement psychothérapeutique est prescrit par un médecin et payé par la caisse de maladie. Au cours du traitement, la personne apprend à gérer les expériences vécues, les sentiments et pensées qui la tourmentent de façon à ce qu'elle «fonctionne» à nouveau dans la vie quotidienne et soit de nouveau en mesure d'éduquer ses enfants.

## LES AIDES EN CAS D'URGENCE

Dans les situations de violence aiguë, la police peut être appelée gratuitement au numéro 110, aussi par un enfant. La police doit venir immédiatement pour protéger la personne concernée.

Si la violence éclate dans une famille, la police peut expulser l'auteur de violences du logement commun pour une durée n'excédant pas 14 jours. La police est également en droit de placer l'auteur de violences en garde à vue pour faire appliquer la décision d'expulsion.

En présence d'actes punis par le code pénal, la police doit enregistrer une plainte à l'encontre de l'auteur de violences.

## QUEL SOUTIEN L'AIDE À L'ENFANCE ET À LA JEUNESSE OFFRE-T-ELLE ?

Il existe des offres de soutien ancrées dans la loi qui visent à soutenir les parents en situation difficile dans l'éducation et les soins à apporter aux enfants, dans le but d'assurer le bon développement des enfants. Ces «aides à l'éducation» sont décrites dans la partie du *code de la sécurité sociale* relative à l'aide à l'enfance et à la jeunesse (SGB VIII). Quand les parents d'un enfant ont l'impression d'avoir besoin de soutien dans la relation avec leur enfant, ils peuvent déposer une demande d'«aide à l'éducation» auprès du service d'aide sociale à l'enfance (Jugendamt).

Les aides sont de forme et d'étendue très variées et doivent être adaptées aux besoins individuels de la famille et de l'enfant. Cela peut être par exemple la participation des enfants à un groupe socio-éducatif. Mais cela peut aussi être le soutien de la famille entière par un travailleur social qui rend visite à la famille plusieurs fois par semaine. Une telle personne peut soutenir la famille dans l'éducation, les problèmes quotidiens, la gestion des conflits au sein de la famille ou dans les contacts avec les administrations et institutions.

Pour définir s'il existe une aide adaptée et de quel type elle peut être, un entretien est nécessaire au cours duquel la situation de la famille et de l'enfant, des solutions possibles et les différents types d'aide sont décrits et examinés en détail. Cet entretien a lieu dans un bureau du Jugendamt, où un rendez-vous pour un entretien peut être pris. Les services compétents s'appellent souvent «Allgemeiner Sozialer Dienst» ou «Kommunaler Sozialer Dienst». Les employés du Jugendamt ne sont pas autorisés à placer des enfants hors du foyer familial à la suite d'un tel entretien, si le bien de l'enfant n'est pas gravement en danger.

## **DANS QUELS CAS LE JUGEND-AMT A-T-IL LE DROIT DE S'IMMISCR DANS L'ÉDUCATION DES ENFANTS ?**

L'État est, aux termes de la Loi fondamentale (art. 6 al. 2 phrase 1) et du code civil (§ 1666), en droit d'imposer des exigences

aux parents, par l'intermédiaire des professionnels du Jugendamt ou du Tribunal des familles, si le bien de l'enfant est gravement en danger et si les parents eux-mêmes ne sont pas capables ou désireux d'écartier le danger.

De telles exigences peuvent être, selon le code civil (§ 1666 BGB):

- Les parents doivent recourir à des aides publiques, telles que des prestations de l'aide à l'enfance et à la jeunesse, de l'aide aux familles ou de l'assistance médicale (par exemple examens médicaux préventifs).
- Les parents doivent faire en sorte que l'enfant aille tous les jours à l'école (sauf en cas de maladie) (respect de la scolarité obligatoire).

Un placement de l'enfant hors du foyer familial (Inobhutnahme) n'a lieu que dans des cas extrêmement rares. Le contact avec les parents est très important pour le développement d'un enfant, c'est pourquoi l'objectif des professionnels du Jugendamt est d'éviter un placement des enfants en apportant des aides et des mesures de soutien aux parents.

L'intervention du Jugendamt n'a juridiquement rien à voir avec les lois pénales. Le Jugendamt n'est pas tenu de déposer des plaintes. Le bien de l'enfant prime.

# Glossaire

---

**Code civil  
(Bürgerliches  
Gesetzbuch ou BGB)**

Il comprend les lois relatives au droit privé général, donc aux rapports juridiques entre particuliers en Allemagne. Il contient entre autres le droit de la famille avec les dispositions légales sur le mariage, le divorce et l'autorité parentale. Le code civil peut être consulté sur le site internet : [www.gesetze-im-internet.de/bgb](http://www.gesetze-im-internet.de/bgb) (en allemand) et : [www.gesetze-im-internet.de/englisch\\_bgb/index.html](http://www.gesetze-im-internet.de/englisch_bgb/index.html) (en anglais).

---

**Code de la sécurité sociale  
(Sozialgesetzbuch ou SGB)**

Il regroupe le droit social en vigueur en Allemagne, règlemente les aides de l'Etat et prestations de soutien qui doivent permettre aux personnes qui n'en sont pas capables par leurs propres moyens de vivre dans la dignité, par exemple dans les domaines de l'aide à l'enfance et à la jeunesse, de la promotion de l'emploi et de l'aide sociale.

---

**Code pénal  
(Strafgesetzbuch ou StGB)**

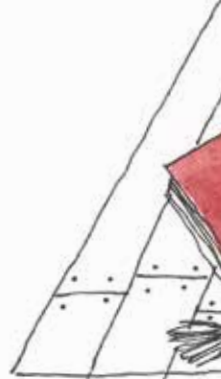
Il regroupe les actes punis par la loi en Allemagne et leurs conséquences juridiques. Le code pénal est entièrement consultable sur le site internet [www.gesetze-im-internet.de/stgb/index.html](http://www.gesetze-im-internet.de/stgb/index.html) (en allemand) et sur le site [www.gesetze-im-internet.de/englisch\\_stgb/index.html](http://www.gesetze-im-internet.de/englisch_stgb/index.html) (en anglais).

---

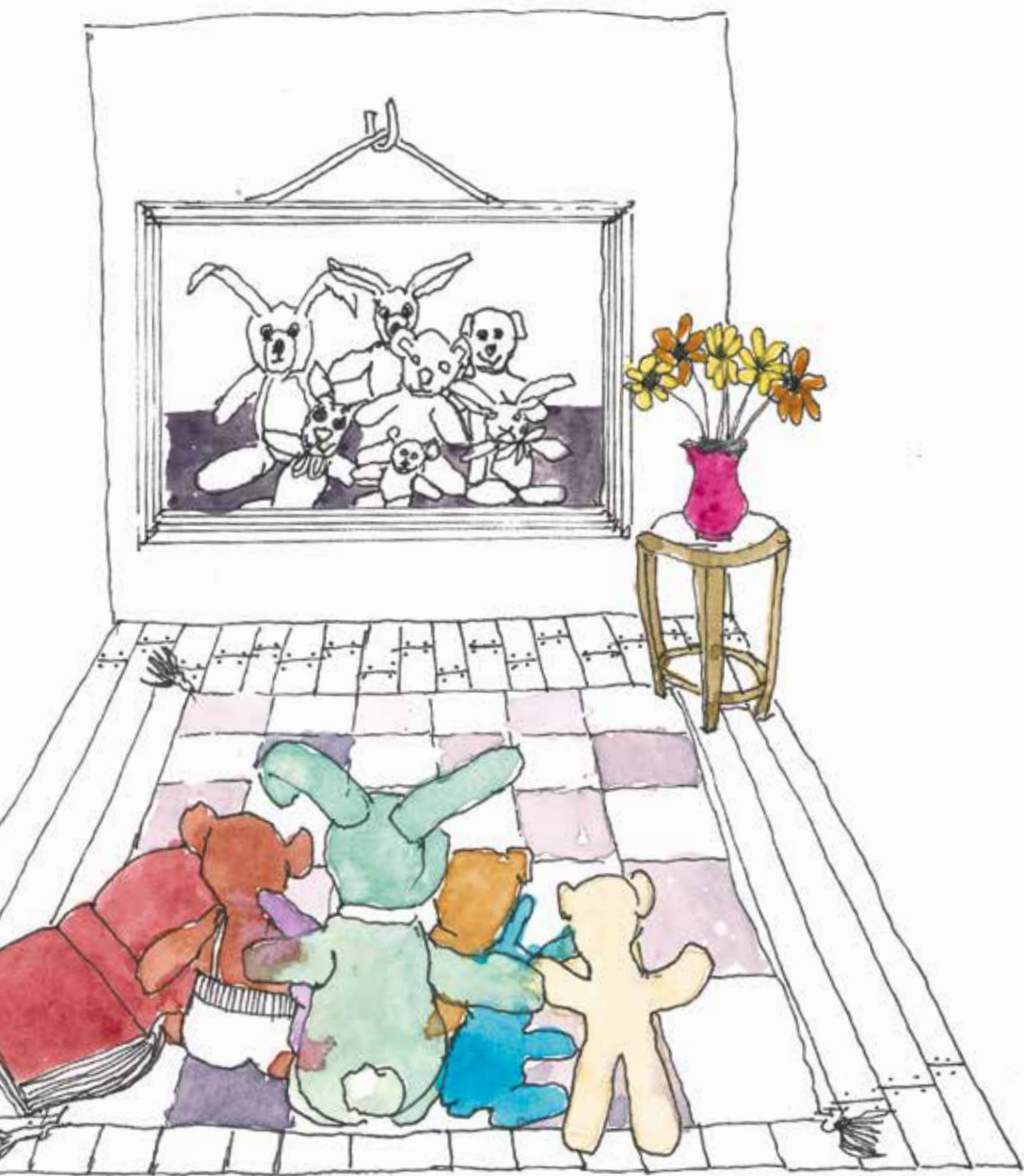
**Loi fondamentale  
(Grundgesetz ou GG)**

La constitution de la République fédérale d'Allemagne regroupe les décisions centrales sur le système politique et les valeurs fondamentales et prime sur toutes les autres normes légales allemandes. La loi fondamentale peut être consultée dans son ensemble sur le site internet [www.bundestag.de/grundgesetz](http://www.bundestag.de/grundgesetz) (en allemand). Une traduction de la Loi fondamentale en arabe, chinois, anglais, français, italien, persan, polonais, russe, serbe, espagnol et turc est en ligne sur le site [www.spd.de/standpunkte/alte-unterseiten/fuer-unser-land-menschlich-und-weltoffen/grundgesetz-in-elf-sprachen](http://www.spd.de/standpunkte/alte-unterseiten/fuer-unser-land-menschlich-und-weltoffen/grundgesetz-in-elf-sprachen)

---







# Sélection d'adresses et d'offres de soutien

## SERVICES DE CONSEIL

### Conférence fédérale pour le conseil en éducation, association déclarée

[www.bke.de](http://www.bke.de)

Site voué à la recherche de services de conseil près de son domicile sur les thèmes de l'éducation et de la famille. Les familles de migrants peuvent y chercher des offres de soutien dans leur langue maternelle.

### Groupe de travail allemand pour le conseil aux jeunes et aux couples, association déclarée

[www.dajeb.de/beratungsfuehrer-online/beratung-in-ihrer-naehe/](http://www.dajeb.de/beratungsfuehrer-online/beratung-in-ihrer-naehe/)

Site voué à la recherche de services de conseil sur place, par téléphone ou en ligne. Par exemple en cas de séparation, divorce ou pour les victimes de violences.

### Ligne d'écoute pour parents

[www.nummergegenkummer.de/elterntelefon.html](http://www.nummergegenkummer.de/elterntelefon.html)

Tél.: 0800 1110550

Du lundi au vendredi de 9 h à 17 h,

Le mardi et jeudi jusqu'à 19 h

Conseils anonymes par téléphone, en allemand, pour les parents ayant des soucis et questions relatifs à l'éducation et à la famille. Possibilité d'établir le contact avec des services de conseil sur place

### Ligne d'écoute pour enfants et adolescents

[www.nummergegenkummer.de/kinder-und-jugendtelefon.html](http://www.nummergegenkummer.de/kinder-und-jugendtelefon.html)

Tél.: 116111

Du lundi au samedi de 14 à 20 h

Conseils par téléphone pour les enfants et adolescents ayant des questions et soucis personnels. En allemand. Possibilité d'établir le contact avec des services de conseil sur place

### Etre parents Info

[www.elternsein.info](http://www.elternsein.info)

Aide et conseils pour femmes enceintes et parents d'enfants jusqu'à l'âge de 3 ans

### Conseils en ligne pour parents par la Conférence fédérale pour le conseil en éducation

<https://eltern.bke-beratung.de/views/home/index.html>

Conseils anonymes en ligne et en allemand sur les thèmes : éducation, vie de famille, jardin d'enfants, école et adolescence

### Conseils en ligne de la Caritas pour parents et familles

[www.caritas.de/hilfeundberatung/onlineberatung/eltern-familie/start](http://www.caritas.de/hilfeundberatung/onlineberatung/eltern-familie/start)

Conseils en ligne, anonymes, gratuits et en allemand sur les thèmes : éducation, vie de famille, jardin d'enfants, école et adolescence

### **Lettres d'information pour parents autour de l'éducation**

[www.ane.de/download](http://www.ane.de/download)

Les lettres de l'association «Groupe de travail pour la nouvelle éducation» contiennent des conseils en éducation suivant l'âge de l'enfant. Commande gratuite et possibilité de télécharger les documents en différentes langues dont le turc

### **Films informatifs pour parents sur le système éducatif allemand**

[www.ane.de/elternfilme](http://www.ane.de/elternfilme)

Les courts métrages de l'association «Groupe de travail pour la nouvelle éducation» informent les parents d'enfants jusqu'à l'âge d'environ 10 ans sur le système éducatif allemand. Langues: arabe, allemand, anglais, français, espagnol et turc

### **Films informatifs pour les parents montrant des situations entre parents et enfants**

[vimeo.com/channels/fmdvids/222248624](https://vimeo.com/channels/fmdvids/222248624)

Les courts métrages de l'organisation «International Rescue Committee» informent sur des situations typiques difficiles à gérer dans l'éducation des enfants et donnent des conseils sur la façon de se comporter. Langue: anglais

## **COURS POUR PARENTS**

### **Informations et vidéos sur les cours pour parents en Allemagne sur le site**

<https://elternkurse.com>

### **Cours «parents forts – enfants forts»**

Cours proposés par l'association allemande de protection de l'enfance sur le site [www.sesk.de/CONTENT/vorort.aspx](http://www.sesk.de/CONTENT/vorort.aspx)

### **Cours „Kess erziehen“ pour parents issus de l'immigration**

Des cours proposés par le Kess-erziehen-Institut für Personale Pädagogik (AKF) sur le site [www.kess-erziehen.de/elternkurse-kess/migration](http://www.kess-erziehen.de/elternkurse-kess/migration)

## **AIDE AUX PARENTS D'ENFANTS AVEC UN HANDICAP**

### **Brochure «Mon enfant est handicapé – ces aides existent»**

Cette brochure de la Fédération allemande pour personnes avec des handicaps physiques ou multiples (association déclarée) informe sur les prestations auxquelles les personnes avec un handicap ont droit en Allemagne. La brochure est téléchargeable en allemand, turc, russe, arabe et vietnamien sur le site <https://bvkm.de/ratgeber/mein-kind-ist-behindert-diese-hilfen-gibt-es-in-mehreren-sprachen>

### **Brochure «Le droit allemand de la prise en charge des majeurs protégés»**

L'Institut für transkulturelle Betreuung e.V. propose cette brochure d'information détaillée en arabe, anglais, français, grec, italien, polonais, russe, serbo-croate-bosniaque, espagnol et turc. A commander et télécharger sur le site <https://itb-ev.de/broschueren>

# Protéger les enfants par une éducation non violente

## Guide pour les familles réfugiées

Ce guide contient des informations sur l'éducation non violente et les droits des enfants en Allemagne. La brochure s'adresse aux personnes réfugiées ou récemment installées en Allemagne élevant un enfant.

Nous vous informons sur les thèmes suivants :

- les formes et conséquences de la violence à l'égard des enfants
- les phases de développement de l'enfant jusqu'à l'adolescence
- comment éduquer un enfant en encourageant son développement
- Adresses et offres de soutien pour les parents et personnes élevant un enfant

Le guide a été conçu dans le cadre du projet d'envergure nationale « MiMi – Prévention de la violence avec des migrantes pour les migrantes ». Il est également disponible en arabe, bulgare, dari, allemand, anglais, farsi, français, kurde, pachtou, polonais, russe, serbe/bosniaque/croate, espagnol et turc et peut être commandé sur les sites internet [www.mimi-gegen-gewalt.de](http://www.mimi-gegen-gewalt.de) et [www.mimi-bestellportal.de](http://www.mimi-bestellportal.de).

Soutenu par :



Die Beauftragte der Bundesregierung  
für Migration, Flüchtlinge und  
Integration

**Ethno-  
Medizinisches  
Zentrum e.v.**

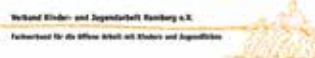


Sächsische  
Landesvereinigung für  
Gesundheitsförderung

LANDKREIS



MARBURG  
BIEDENKOPF



Ce guide vous a été remis par :